

SAVIEZ-VOUS QU'IL EST POSSIBLE DE PROPOSER À VOS SALARIÉS EN CDI UNE FORMATION EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

**Former ses Équipes en Contrat d'Apprentissage :
Un Investissement Gagnant
pour les Entreprises et les Salariés !**



PROPOSER À VOS SALARIÉS EN CDI UNE FORMATION EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Développement de compétences

L'entreprise peut former l'apprenti selon ses propres besoins et standards, ce qui permet de développer des compétences spécifiques et d'assurer une meilleure adéquation entre les qualifications de l'apprenti et les besoins de l'entreprise.



Amélioration de l'image

L'entreprise montre qu'elle valorise la formation continue et le développement des compétences, ce qui peut attirer des talents motivés et désireux d'évoluer.



Réduction des coûts salariaux

L'entreprise réalise des économies intéressantes en choisissant la solution CDI-Apprentissage.

Elle perçoit une prime exceptionnelle à l'embauche de 6 000 € pour la 1^{ère} année de contrat, versée mensuellement et permettant d'alléger le coût du salaire le temps de la formation du salarié.



Responsabilité sociale

En participant activement à la formation professionnelle, l'entreprise s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises (RSE), en contribuant à la qualification et à l'insertion professionnelle des salariés.

LES AVANTAGES POUR L'ALTERNANT



**MOYENNE
1 JOUR
À L'ACADÉMIE
ET
4 JOURS EN
ENTREPRISE**



**CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE
DÉLIVRÉE PAR
LE MINISTÈRE DU
TRAVAIL**

- NIVEAU 3 BEP CAP
- NIVEAU 4 BAC
- NIVEAU 5 BAC+2



**APPRENDRE
UN MÉTIER
ET
VALIDER
DES BLOCS DE
COMPÉTENCES
PROFESSIONNELLES**



**PERCEVOIR
UNE RÉMUNÉRATION
TOUT
EN ACQUÉRANT
UNE EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE**



**ACCOMPAGNEMENT
ET
SUIVI PERSONNALISÉ**

VOS AVANTAGES FINANCIERS



**FORMATION
PRISE EN CHARGE
PAR VOTRE
OPCO**



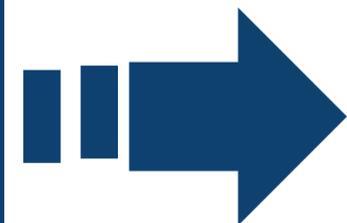
**ALLÈGEMENTS
GÉNÉRAUX
ET
EXONÉRATIONS
SPÉCIFIQUES**



**AIDE À L'EMBAUCHE
6 000€**

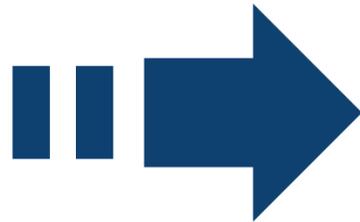


**UNE GRILLE DE
RÉMUNÉRATION
FIXÉE PAR L'ETAT
ET EVOLUTIVE SELON
L'AGE DE L'APPRENTI**



DU MAINTIEN TOTALE DE LA RÉMUNÉRATION DÉJÀ PERÇUE PAR LE SALARIÉ AU TITRE DE SON CDI.

**COMMUN ACCORD
ENTRE LE SALARIÉ EN CDI
ET L'EMPLOYEUR**



**PRIME EXCEPTIONNELLE À
L'EMBAUCHE 6 000 €**

versée mensuellement

EXONÉRATIONS

taxe formation continue, taxe d'apprentissage, salarié non compris dans les effectifs de l'entreprise.
soit un minimum d'économies de 400 €/an.

LE SALARIÉ CONSERVE SON SALAIRE BRUT ET AUGMENTE SON NET (grâce à l'exonération des charges sociales).

- **SON CDI SE RENOUVELLE AUTOMATIQUÉMENT À LA FIN DE SON CURSUS.**
- **SA FORMATION EST FINANCÉE DANS SON INTÉGRALITÉ PAR L'OPCO DE L'ENTREPRISE.**

exemple :

**un salarié en CDI qui perçoit le SMIC,
soit 1 603 € brut mensuel,
percevra 298 € par mois en plus de son salaire,
soit une augmentation de 23.8%
de son pouvoir d'achat.**

**effectuer votre propre simulation sur le
simulateur de Pôle Emploi.**

<https://entreprise.francetravail.fr/cout-salarie/>

COMPARATIFS DES COÛTS CDI VS APPRENTISSAGE

- de 18 ans

Avant exonérations et aide 7 758€
soit 649€ /mois

Total exonérations et aides 7 957€
soit 663€ / mois

RESTE À CHARGE : -172 €
SOIT -14€/ MOIS

18 - 20 ans

Avant exonérations et aide 12 398€
soit 1033€ /mois

Total exonérations et aides 9 116€
soit 760€ / mois

RESTE À CHARGE : 3 882€
SOIT 274 € / MOIS

21 - 25 ans

Avant exonérations et aide 15 282€
soit 1 274€ /mois

Total exonérations et aides 9 841€
soit 820€ / mois

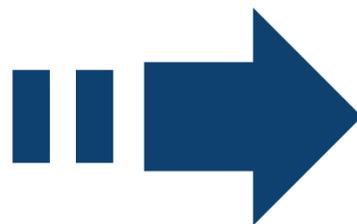
RESTE À CHARGE : 5 411€
SOIT 453€ / MOIS

26 ans et +

Avant exonérations et aide 28 833€
soit 1 104€ /mois

Total exonérations et aides 13 247€
soit 1 104€ / mois

RESTE À CHARGE : 15 586€
SOIT 1 299€ / MOIS



LES ÉTAPES À SUIVRE



**CONCLURE
UN CONTRAT
D'APPRENTISSAGE
MALGRÉ LA
PRÉEXISTENCE D'UN
CDI.**

**SUSPENSION DU
CDI INITIAL**

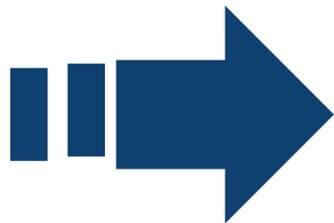


**ACTÉE PAR
AVENANT AU
CONTRAT DE
TRAVAIL,**

**APPLICABLE POUR
UNE DURÉE ÉGALE À
CELLE DE LA
FORMATION**

**L'AVENANT EST CONCLU POUR UNE DURÉE LIMITÉE.
LES 2 PARTIES AU CDI DOIVENT,
AVANT TOUTE CHOSE,
CONCLURE UN AVENANT DE
SUSPENSION TEMPORAIRE AU CDI EN COURS.
L'AVENANT SPÉCIFIERA:**

- **OBJET,**
- **DATE DE DÉBUT ET LA DATE DE FIN DE LA SUSPENSION
(au regard des dates du cycle de formation)**
- **SON MOTIF
(intitulé du titre ou du diplôme préparé en
apprentissage).**



LA RÉMUNÉRATION



PRIME EXCEPTIONNELLE À L'EMBAUCHE 6 000 €
versée mensuellement

EXONÉRATIONS

- Taxe formation continue,
- Taxe d'apprentissage,
- Salarié non compris dans les effectifs de l'entreprise.

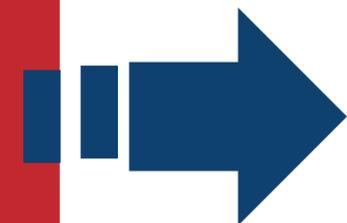
Soit un minimum d'économies de 400 € /an.



LES PARTIES À L'AVENANT DU CDI ET AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE PEUVENT DÉCIDER:

D'UN COMMUN ACCORD:

- du maintien de tout ou partie de la rémunération déjà perçue par le salarié au titre de son CDI.
- L'ensemble des droits acquis au titre du CDI seront augmentés de ceux ouverts par le contrat d'apprentissage (ancienneté, congés payés, primes éventuelles si les conditions d'obtention requises sont remplies, etc.).





LSG ACADEMIE

La stratégie gagnante de l'apprentissage

à seulement 5 minutes de la gare de la Part-Dieu



175 avenue Thiers
69006 Lyon



www.lsg-academie.com

Pour nous joindre :



04 12 05 21 55

SERGE.NAVARRO@LASTRATEGIEGAGNANTE.COM
06 51 48 79 93

JULIE.CATHERIN@LASTRATEGIEGAGNANTE.COM
06 61 29 07 90